

DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTER EN COURSES EN QUALITE D'APPRENTI POUR L'ANNEE 2024

Je soussigné(e),, entraîneur/propriétaire ai l'honneur de solliciter de MM. les Commissaires de France Galop, l'autorisation de faire monter en courses **pour l'année 2024** mon apprenti :

Informations personnelles concernant l'apprenti (obligatoires)

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Téléphone : Email :
 Numéro de Sécurité Sociale complet : Caisse de MSA dont vous dépendez :

Je certifie :

- 1° - qu'il/elle est muni(e) d'un casque de protection et d'un gilet de protection conformes aux normes européennes qu'il portera à l'occasion de chacune des courses publiques dans lesquelles il sera appelé à monter ;
- 2° - qu'il/elle a été déclaré(e) apte après l'examen médical obligatoire le effectué par le Docteur : agréé par les Commissaires de France Galop ;
- 3° - qu'il/elle est titulaire d'une assurance couvrant les risques que le postulant encourt personnellement et ceux qu'il fait encourir au tiers en participant à une courses publique (apprentis sous Contrat d'Apprentissage ou Contrat de Perfectionnement) (joindre attestation d'assurance) ;
- 4° - qu'il/elle se soumettra, sans réserve, aux dispositions du Code des Courses au Galop, ainsi qu'aux dispositions du Code en vigueur dans le pays où il montera, et qu'il se soumettra sur les hippodromes à tout contrôle médical à tout prélèvement biologique et à tout contrôle du taux d'alcool dans l'air expiré qui serait demandé par les Commissaires des Courses ou par les Commissaires de France Galop ;
- 5° - qu'il acceptera en particulier en mon absence, ou en l'absence de tout autre entraîneur pour lequel il montera, d'être entendu comme étant mon mandataire ou celui de cet entraîneur auprès des instances prévues par le Code des Courses.
- 6° - en vertu de l'Art. 38 al. V, que je dois, dans un délai de 8 jours, sous peine d'une amende de 15 à 800 euros fixée par les Commissaires de France Galop, signaler à ces derniers les contrats d'apprentissage et les contrats de perfectionnement qui auront été rompus avant leur expiration, pour quelque cause que ce soit.

Performances à L'ETRANGER en 2023 :	Courses	Victoires	Places
➤ En plat :			
➤ En obstacles :			

Fait à le **Signature de l'entraîneur**

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e) :
 Demeurant :
 Téléphone : Email :
 Représentant légal du/de la jeune :

Autorise M. : entraîneur/propriétaire à faire monter mon fils/ma fille en courses publiques en plat et en obstacles.

J'ai connaissance de l'interdiction qui lui est faite à l'occasion d'une course publique d'engager directement ou par personne interposée des mises sur des paris reposant sur cette épreuve.

Je m'engage à ce que mon fils/ma fille ne présente pas de compte débiteur durant la détention de son autorisation de monter en courses en qualité d'apprenti.

Je suis informé(e) que les renseignements médicaux concernant mon fils/ma fille figurent dans son dossier médical informatisé exclusivement consultable par les médecins agréés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés », je dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données concernant mon fils/ma fille. Ce droit de rectification pourra être exercé par courrier à l'adresse suivante : FRANCE GALOP - Service des Licences – 15 Boulevard de Douaumont 75017 PARIS.

Fait à le **Signature du représentant légal**

VISA DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION

Demande transmise par le Centre de Formation de Lads-Jockeys de
 Où le/la jeune Admis au centre le
 sous Convention de Formation Pratique/Contrat d'apprentissage, est actuellement élève en cycle année.

Fait à Le **Avis et signature du directeur du centre de formation**